

Thème 3 : Les échelles de gouvernement dans le monde

* Jusqu'à la Seconde guerre mondiale, l'unité de base des relations internationales était l'État-nation, apparu à la fin du XVIII^e s. Il s'agit d'un territoire sur lequel une population, unie par un projet politique d'avenir commun, exerce sa souveraineté. Or, en 1945, le nationalisme est vu comme responsable de la guerre et l'État-nation considéré comme incapable d'assurer une paix et un ordre économique durable. Dès lors, on constate l'affirmation de 2 nouvelles échelles de gouvernement qui remettent en cause apparemment l'État-nation : l'échelle mondiale avec une gouvernance économique dans le cadre de la mondialisation et l'échelle européenne dans le cadre d'une gouvernance politique.

* Cette remise en cause de l'État est très mal vécue en France où l'Etat a assuré, depuis le Moyen Age, un rôle majeur dans la centralisation administrative ainsi que la construction d'un sentiment d'appartenance nationale. C'est pourquoi nous chercherons à savoir comment l'État-nation français s'est adapté à cette gouvernance mondiale et régionale concurrente, avant de préciser en quoi elle consiste. (en 3 leçons)

Commençons par de petits rappels chronologiques...

Leçon 1 : L'échelle de l'Etat-nation : Gouverner la France depuis 1946 : Etat, gouvernement, administration et opinion publique

XVIII^e - XIX^e siècles

L'enracinement de l'État-nation

- Le lien entre l'État, construit à partir du XIII^e siècle, et la nation, définie tardivement, s'affirme en 1789 et s'identifie au régime républicain à la fin du XIX^e siècle.
- L'État-nation repose sur les droits du peuple souverain (la Nation) qui doit diriger l'État par l'intermédiaire de ses élus.

1945 - 1958

Reconstruction et IV^e République

- Après la Libération, la reconstruction du pays est assurée par l'endettement de l'État et le plan Marshall (1948-1951).
- La IV^e République poursuit l'œuvre du GPRF en renforçant la démocratie.
- L'État renforcé pilote la reconstruction et l'essor économique, subit la décolonisation.
- L'État s'attribue de nouvelles compétences en matière sociale, c'est l'État providence.
- La IV^e République est fragilisée par l'instabilité ministérielle et la décolonisation.
- La V^e République est instaurée avec un exécutif fort voulu par De Gaulle en pleine guerre d'Algérie et au cœur de la guerre froide.

1958 - années 1970

L'État gaullien

- De 1958 aux années 1970, la France retrouve sa stabilité politique et sa puissance.
- L'État contribue à la modernisation de l'économie et aménage le territoire.
- Sur le plan social et culturel, l'État accompagne les transformations du pays. L'enseignement se démocratise.

Depuis les années 1970

Un État en mutation

- L'État est confronté aux transformations de l'économie mondiale et à de nouvelles formes de contestations sociales.
- L'idéologie néolibérale remet en cause l'État providence.
- L'État alterne austérité et redistribution pour renforcer la compétitivité de l'économie nationale.
- Gauche et droite peinent à lutter contre les effets de la crise : abstention ou vote extrémiste en témoignent.
- L'action de l'État est transformée par la construction européenne et la décentralisation.
- Alternance et réformes constitutionnelles permettent à la V^e République de s'inscrire dans la durée.

Leçon 2 : Une gouvernance européenne depuis le Traité de Maastricht en 1992

1945-1992

La construction européenne

- Après 1945, la reconstruction, le plan Marshall (1947) et le besoin d'une paix durable poussent à une coopération économique.
- Après le congrès de La Haye (1948), la proposition de R. Schuman (1950) se concrétise par la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Le refus d'une coopération militaire par la France (CED) en 1954 pousse à une plus grande coopération économique européenne (traités de Rome, 1957). La CEE naît.
- Le Parlement européen, élu au suffrage universel à partir de 1979, cherche à faire de la CEE un espace démocratique.

Les années 1990

Le Traité de Maastricht Des divisions géopolitiques

Des traités fondateurs signés entre les États membres font progresser la construction d'une Europe politique.

Le traité de Maastricht (1992) instaure une citoyenneté européenne, prévoit une monnaie commune et crée une Politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

Divisée, l'Europe n'a pu régler le conflit yougoslave. L'intervention de l'OTAN et des États-Unis a été nécessaire pour régler ce dernier conflit continental.

L'Eurocorps, créé en 1992, regroupe des militaires de plusieurs États de l'UE. Son rôle est symbolique : les États membres sont très attachés à leur souveraineté et hésitent à transférer à l'UE toute autorité sur la défense.

Depuis les années 2000

L'euro, monnaie commune

Les États membres gèrent ensemble la Politique agricole commune (1962), la mobilité des étudiants (Erasmus, 1987), un espace de libre circulation (espace Schengen ouvert en 1995), une monnaie commune (l'euro, 2002), etc.

Chaque année, les institutions européennes émettent des lois et des directives qui s'imposent aux États et accentuent l'approfondissement des différentes formes d'intégration (politique, économique...).

28 États membres

Les 6 États fondateurs de 1957, dont la France et la RFA, s'élargissent à 12 lors du traité de Maastricht.

L'extension à l'Europe de l'Est en 2004 ouvre la question des frontières de l'Union européenne.

Ensemble de 28 États membres depuis l'intégration de la Croatie en 2013, l'UE est en partie sous l'influence de grands États fondateurs, économiquement puissants, comme le moteur franco-allemand.

L'opinion publique face aux crises européennes

Une crise politique naît en 2005 du rejet, par référendum, en France et aux Pays-Bas, d'un traité constitutionnel de simplification de l'UE.

Le traité de Lisbonne (2007) semble faciliter la gouvernance européenne.

Depuis 2008, l'aide financière apportée par l'UE à des États membres touchés par la crise fait des institutions européennes et de l'euro les boucs émissaires des difficultés économiques du continent.

Leçon 3 : Une gouvernance économique mondiale depuis le Sommet du G6 en 1975

1944 - 1971

Le système de Bretton Woods

- En 1944, la conférence de Bretton Woods fait du dollar américain la seule monnaie convertible en or. FMI et Banque mondiale sont créés pour aider les États à reconstruire leur économie.
- Le GATT (1947) encourage le libre-échange entre ses États membres.
- En 1963 est créé à l'ONU le G77 : des pays du tiers-monde revendiquent que les institutions internationales leur soient plus favorables.

1971 - 1991

Les mutations de l'économie mondiale

- Les années 1970 sont marquées par plusieurs crises économiques majeures dont les deux chocs pétroliers de 1973 (le prix du pétrole double) et de 1979 (le prix du pétrole triple).
- L'internationalisation s'accélère, favorisant l'essor des Nouveaux pays industrialisés (NPI) asiatiques notamment.

La recherche d'une nouvelle coopération internationale

- En 1975, le premier sommet du G6 des pays industrialisés est organisé à Rambouillet (France, RFA, Italie, Royaume-Uni, États-Unis, Japon) pour tenter de trouver une issue aux désordres monétaires et à la crise pétrolière.
- Le G77 revendique à partir de 1974 un nouvel ordre économique international.

L'essor des BRICS

À partir des années 2000, les pays émergents revendiquent une meilleure représentation dans les instances de la gouvernance économique mondiale.

En 2009, le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine rejoints par l'Afrique du Sud en 2011 se rassemblent dans le groupe des BRICS.

Depuis 1991 De nouveaux acteurs

À partir des années 1990, les ONG deviennent des acteurs de la gouvernance et cherchent à modifier les orientations de la mondialisation.

Certaines ONG participent au mouvement altermondialiste lors du Forum social mondial organisé régulièrement depuis 2001.

D'autres puissants acteurs s'affirment : les firmes transnationales (FTN), les agences de notation, etc.

Une nouvelle gouvernance mondiale ?

Face à la crise financière mondiale et à la modification des rapports de force internationaux, la gouvernance économique mondiale est en partie transformée.

Dès 2008, le sommet du G20 en devient l'acteur majeur. Il associe les chefs d'État et de gouvernement des pays industrialisés, notamment les 8 États les plus puissants (G8) et les pays émergents.

Leçon 1 : Gouverner la France depuis 1946 : Etat, gouvernement, administration et opinion publique.

I 1946-1980 : L'affirmation de l'Etat

1 Des institutions progressivement consolidées

a. La IV^e République ou le triomphe du parlementarisme

■ Vieil **État-nation** constitué par de longs siècles de centralisation, la France sort affaiblie et divisée de la Seconde Guerre mondiale. Le **Conseil national de la Résistance** souhaite **refonder le modèle républicain** sur des bases plus justes. Ainsi les **femmes** participent pour la première fois aux **élections** en 1945. Une Assemblée constituante élue en juin 1946 élabore une Constitution, adoptée par référendum à une faible majorité malgré l'opposition du général de Gaulle qui a démissionné du Gouvernement provisoire dès janvier 1946.

■ La Constitution de la IV^e République installe un **régime parlementaire** où l'essentiel des pouvoirs appartient à l'Assemblée nationale qui peut renverser le gouvernement.

■ Le **scrutin proportionnel** et l'émiettement du paysage politique, accentué en 1947 par l'isolement du PCF dans le contexte de la guerre froide, favorisent l'**instabilité ministérielle** : 23 gouvernements se succèdent en 12 ans. Les difficultés coloniales (guerre d'Indochine, puis d'Algérie) rendent le **régime impopulaire dans l'opinion publique**, malgré ses succès économiques. La crise algérienne ramène de Gaulle au pouvoir en mai 1958.

b. La V^e République, un régime à l'exécutif renforcé

■ Aidé par le juriste Michel Debré, de Gaulle rédige une Constitution adoptée par référendum le 28 septembre 1958. Le **nouveau régime se situe à l'opposé du précédent** : il est bâti sur la **prééminence du président de la République**. Chef des armées et doté de pouvoirs spéciaux en cas de crise, il nomme le gouvernement, peut proposer un référendum et prononcer la dissolution de l'Assemblée. Il s'agit d'un **régime semi-présidentiel**, car les députés gardent cependant un certain contrôle sur l'exécutif, notamment en conservant la possibilité de renverser le gouvernement.

■ **L'élection du président au suffrage universel direct**, décidée en 1962, renforce le caractère présidentiel de la V^e République. Cette évolution rencontre de fortes oppositions et provoque la **lassitude d'une partie de l'opinion publique** face à un pouvoir personnel, presque monarchique, qui ne correspond plus aux attentes des Français. Elle débouche sur une **crise majeure** : **mai 1968**. Les révoltes étudiantes et les grèves paralysant tout le pays révèlent l'ampleur du mécontentement. Malgré la victoire du parti gaulliste aux élections législatives anticipées de juin, de Gaulle démissionne dès l'année suivante.

↳ voir III. 3.

2 Un personnel politique et administratif renouvelé

a. Les partis et les hommes politiques

■ La Libération bouleverse le paysage politique du pays. L'épuration touche essentiellement la droite, tandis que les trois grandes tendances de la Résistance forment **des partis puissants - le PCF (communiste), la SFIO (socialiste) et le jeune MRP (démocrate-chrétien)** -, qui gouvernent un temps ensemble (le tripartisme). L'instabilité gouvernementale n'empêche pas l'émergence de quelques figures importantes, comme celle du radical Pierre Mendès France.

■ Sous la V^e République, se constituent des partis davantage structurés. C'est le **parti de la droite gaulliste**, connu sous le nom d'UNR, puis UDR et RPR, qui **domine l'Assemblée jusqu'en 1981**. L'utilisation du **scrutin majoritaire** crée une nette **bipolarisation du paysage politique**, la droite affrontant une gauche souvent divisée entre communistes et socialistes (la SFIO devient PS en 1969).

b. L'administration de l'État

■ Corps d'élite de la République, le groupe des hauts fonctionnaires (préfets, inspecteurs des Finances, Cour des comptes) est formé à partir de 1945 par l'**École nationale d'administration (ENA)**, créée par Michel Debré pour démocratiser l'accès aux postes de responsabilités. Cet objectif ne sera cependant qu'atteint partiellement, certains dénonçant un processus de reproduction des élites : le sociologue Pierre Bourdieu parle ainsi d'« héritiers » pour dénoncer ce processus.

■ Les hauts fonctionnaires commandent une **administration longtemps très centralisée**, malgré le projet gaulliste de régionalisation, refusé par référendum en 1969. Les préfets répercutent les ordres de la capitale dans les départements, puis dans les régions à partir de 1964.

3 L'intervention croissante de l'État

a. L'État entrepreneur

■ À l'inverse des idées d'avant-guerre, le programme du Conseil national de la Résistance, largement repris par le Gouvernement provisoire, centre la reconstruction sur une **intervention accrue de l'État dans le domaine économique**. Dès 1944-1946, une série de **nationalisations** dans les banques, les assurances, l'énergie ou les transports crée un vaste secteur public permettant la modernisation du pays.

■ Le rôle incitateur de l'État passe également par la mise en place, en 1946, par Jean Monnet, d'une **planification indicative préparant des objectifs de production** grâce aux outils de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), fondé la même année. Après 1958, de Gaulle accentue les investissements de l'État dans les grands travaux (autoroutes, aéroports) et les réalisations de prestige (la Caravelle, le Concorde).

■ Pour encourager le développement économique et réduire les déséquilibres entre la région parisienne et le reste du pays, l'**État décide de s'occuper de l'aménagement du territoire** en créant la DATAR en 1963 et en soutenant de grands projets de modernisation, comme celui visant à développer un tourisme de masse sur le littoral languedocien.

b. L'État-providence

■ Désireux de bâtir une société plus juste, fondée sur la redistribution des ressources, le Gouvernement provisoire s'inspire du modèle keynésien et du rapport Beveridge (paru en Grande-Bretagne en 1942) pour **installer un État-providence**.

■ Un système complet de prestations familiales et sociales, financé par l'impôt et par les cotisations des actifs, est installé. La **Sécurité sociale**, créée en 1945 par Pierre Laroque, assure la protection des grands risques de la vie (maladie, invalidité, vieillesse, décès), tandis que les travailleurs perçoivent à partir de 1950 un **saire minimum** (le SMIG, devenu SMIC en 1970) et que les **chômeurs, aidés par l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi)** à partir de 1967, perçoivent des allocations.

c. La politique culturelle → voir III. 1.

■ **L'implication du gouvernement dans le domaine culturel est plus tardive**. La IV^e République marque surtout un soutien à l'essor des équipements culturels : Centre national de la cinématographie, décentralisation théâtrale, réseau de bibliothèques départementales.

■ La création, en 1959, d'un **ministère des Affaires culturelles**, confié pendant dix ans à l'écrivain **André Malraux**, marque un tournant. Relayé par une administration très organisée, le ministère favorise à la fois la protection du patrimoine (la loi Malraux de 1962) et la création contemporaine (les Maisons de la Culture en 1961). **La radio et la télévision peinent cependant à s'émanciper de la tutelle du pouvoir** qui les considère toujours, selon l'expression du général de Gaulle, comme « la voix de la France ».

II. Depuis les années 1980 : trop ou pas assez d'Etat ?

1 Une opinion publique qui doute

a. Alternances et cohabitations

■ Après 23 ans de domination de la droite, la victoire de François Mitterrand à l'élection présidentielle du 10 mai 1981 marque la **première alternance de la V^e République**. Après la dissolution de l'Assemblée nationale, il bénéficie d'une majorité absolue aux élections législatives anticipées, lui permettant de faire voter de nombreuses réformes.

■ Le mécontentement dû à la persistance des difficultés économiques, que n'arrivent guère à résoudre les gouvernements successifs, **suscite un changement de majorité politique à presque toutes les échéances depuis 30 ans. Il témoigne du doute de l'opinion publique envers la classe politique**. Le pays connaît ainsi plusieurs alternances et trois cohabitations : Jacques Chirac puis Édouard Balladur sont Premiers ministres de droite de François Mitterrand pendant deux ans, tandis que Jacques Chirac, devenu président en 1995, doit affronter cinq ans de cohabitation avec le socialiste Lionel Jospin, vainqueur des élections législatives anticipées de 1997.

■ **Les innovations institutionnelles sont rares**. La principale est l'adoption en 2000, par référendum, du **quinquennat** pour le mandat présidentiel, afin de réduire les possibilités de cohabitation. Le président est désormais élu tous les cinq ans, ce qui renforce la présidentialisation du régime.

b. Gouverner avec l'opinion publique

■ L'exercice du pouvoir est rendu plus difficile par les **revendications de l'opinion publique**, très sensible sur la question des réformes sociales. Certaines ont donné lieu à de grandes manifestations, contre lesquelles le pouvoir a du mal à résister.

■ La révélation de certains scandales et le manque d'efficacité supposé des dirigeants ont alimenté, à partir des années 1980, une **défiance croissante vis-à-vis de la classe politique**. Celle-ci s'est manifestée par une montée de **l'abstention et du vote protestataire pour les partis extrémistes**. Le 21 avril 2002, l'accession du candidat du Front national, Jean-Marie Le Pen, au second tour des élections présidentielles a suscité une grande surprise dans l'opinion.

2 Un État de plus en plus concurrencé

a. La décentralisation

■ L'accession de la gauche au pouvoir a favorisé l'avènement d'une nouvelle répartition des pouvoirs dans le pays. Les **lois Defferre de 1982 et 1983** ont donné une autonomie aux **collectivités territoriales**, jusque-là contrôlées étroitement par les préfets. Une fonction publique territoriale, dont le statut est fixé en 1984, est chargée de seconder les exécutifs élus par la population.

■ Au début des années 2000, **la droite reprend à son compte l'idée de la décentralisation**. Le gouvernement prévoit le transfert de nombreuses compétences aux collectivités, dans un souci d'efficacité et d'allègement des charges de l'État. En 2012, le nouveau président socialiste affirme la nécessité d'une redéfinition de la répartition des responsabilités dans le complexe organigramme administratif français.

■ **L'outre-mer**, où vivent 2,6 millions de Français, a progressivement acquis une marge de manœuvre importante. Les **DROM** peuvent adapter les lois et règlements du pays, alors que les **PCOM** ont leur hymne, leur drapeau et des institutions originales. Tous dépendent toutefois largement des transferts financiers de la métropole.

b. La construction européenne et la mondialisation

■ Le choix de l'adhésion à la construction européenne, débutée dans les années 1950, se confirme après 1980 avec l'abandon d'une part croissante de souveraineté au profit des institutions communautaires. Le traité de l'Acte unique (1986) démantèle les douanes nationales tandis que le traité de Maastricht (1992) **remplace le franc par une monnaie unique européenne, l'euro**. Cette intégration à une gouvernance supranationale est **mal vécue par une fraction de l'opinion publique**, qui y voit un risque de dissolution de la nation et du modèle social français. Le traité de Maastricht est adopté par référendum à une faible majorité, mais **celui sur la Constitution européenne est refusé par 54,7 % des Français en mai 2005**.

■ L'essor de la mondialisation, après la chute du bloc communiste, a également fait reculer le contrôle de l'État sur l'économie. **Les gouvernements n'ont pas réussi à agir sur la situation nationale de l'emploi**, ce qui suscite incompréhension et mécontentement auprès des travailleurs touchés par les délocalisations et les licenciements.

3 Le recul de l'État en débat

a. L'affrontement entre deux conceptions

■ Au début des années 1980, **la gauche a renforcé le poids de l'État** en multipliant les **nationalisations** (banques, industries). En 1983, un quart de la population active travaille dans le secteur public. D'autre part, la législation sociale est complétée au profit des salariés par la semaine de 39 heures, la cinquième semaine de congés payés, les lois Auroux sur les nouveaux droits des travailleurs ou l'encadrement du licenciement.

■ **Cette politique est remise en cause en 1986** par la droite, revenue au pouvoir dans un contexte international de libéralisme triomphant. Dénonçant le niveau des prélèvements sociaux, jugé insupportable, le Premier ministre Jacques Chirac privatise une bonne partie des entreprises nationalisées en 1982.

■ **Depuis 1995 un certain rééquilibrage doctrinal s'est opéré**. La gauche, au pouvoir de 1997 à 2002, poursuit les **privatisations** et le désinvestissement de l'État dans certains domaines, tout en gardant une politique sociale étendue : semaine de 35 heures, RMI (revenu minimum d'insertion), remplacé par la droite en 2009 par le RSA (revenu de solidarité active), CMU (couverture maladie universelle). La crise de 2008 a pourtant ravivé les clivages sur la question du poids de l'État.

b. Un État encore largement présent

■ Malgré son recul, **l'État reste un acteur majeur de l'administration de la France**. **Premier employeur du pays** (plus de 5 millions de fonctionnaires), il continue de proposer des **politiques d'envergure**, notamment dans les domaines de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté, et d'assurer **l'essentiel de la protection sociale**, en dépit de réformes successives.

■ L'État occupe enfin un rôle d'incitateur de la politique culturelle. Plusieurs **présidents** se sont personnellement investis dans des **grands travaux** valorisant le patrimoine du pays, tandis que le ministre Jack Lang a lancé une série de manifestations à succès, comme les Journées du patrimoine ou la Fête de la musique.

| Date | Occasion |
|------------------|---|
| 24 juin 1984 | Opposition au projet de loi Savary sur l'école privée |
| 4 décembre 1986 | Opposition au projet de loi Devaquet sur la réforme de l'enseignement supérieur |
| 12 décembre 1995 | Opposition au plan Juppé sur la réforme des retraites |
| 13 mai 2003 | Opposition au plan Fillon sur la réforme des retraites |
| 18 mars 2006 | Opposition à la loi sur le Contrat première embauche (CPE) |
| 13 janvier 2013 | Opposition au projet de loi Taubira sur le « mariage pour tous » |

1. Les principales manifestations contre le gouvernement depuis 1984

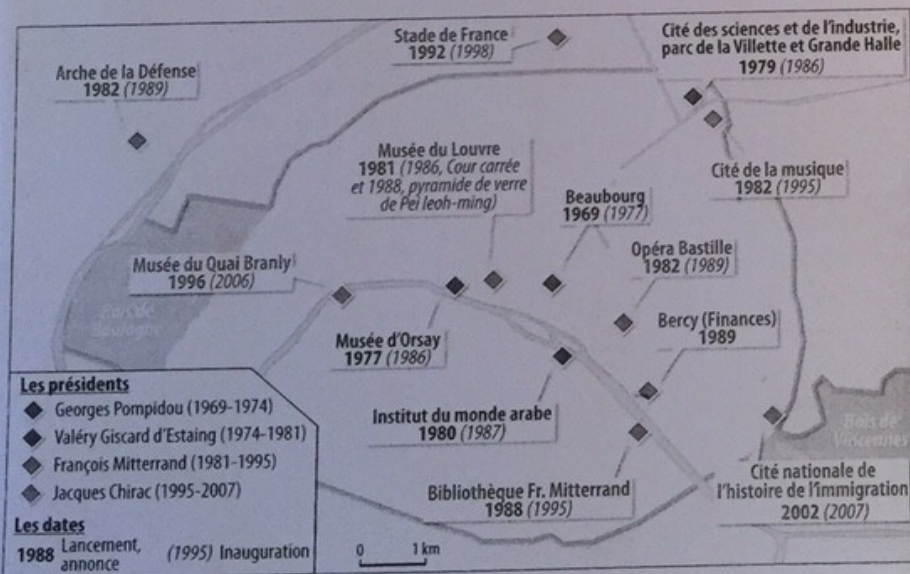
III) Culture et opinion publique sous la V^e République

1) La politique culturelle de l'Etat

La politique culturelle de l'État en France à travers les grands travaux parisiens

→ Si le général de Gaulle (Président entre 1958 et 1969) et Valéry Giscard d'Estaing (Président de 1974 à 1981) n'ont pas cherché à laisser leur « empreinte culturelle » à Paris, Georges Pompidou (président de 1969 à 1974), François Mitterrand (président de 1981 à 1995) et Jacques Chirac (président de 1995 à 2007) ont quant à eux confié à des architectes novateurs des réalisations qui connaissent aujourd'hui une renommée internationale. L'État devient ainsi un promoteur de la culture et un architecte.

1 Georges Pompidou et Beaubourg



Doc. Les grands projets présidentiels de la V^e République

→ Georges Pompidou voulait « adapter Paris à l'automobile », ce qui lui a été beaucoup reproché. Il a aussi voulu créer au cœur de Paris, une institution culturelle originale entièrement vouée à la **création moderne et contemporaine** où les arts plastiques voisinaient avec les livres, le design, la musique et le cinéma : le Centre Beaubourg.

→ On sait qu'il s'est beaucoup investi dans ce projet. En 1973, il écrit : « Beaubourg est mon affaire et son échec serait le mien ». Sa mort prématurée, en avril 1974, ne compromet pas l'achèvement du monument qui est inauguré en 1977 et porte son nom.

→ C'est aujourd'hui la troisième institution la plus visitée en France après le Louvre et la tour Eiffel. Bien que décrié au début, ce monument moderne semble bien s'intégrer dans le Paris historique.

2 François Mitterrand et ses « grands travaux »

→ Bien que d'origine provinciale, François Mitterrand a eu la passion de Paris. Il a contribué à la création d'un nouvel **Opéra à la Bastille** ou à l'ouverture de la **Très Grande Bibliothèque** (qui porte aujourd'hui son nom).

→ Pour le **Louvre**, c'est de sa propre initiative qu'il conçoit le projet d'élaborer le plus grand musée du monde, à la suite du dialogue avec les architectes Pei et Macary.

→ Le projet « Grand Louvre » est confié à Émile Biasini (qui sélectionne l'architecte sino-américain Ieoh Ming Pei pour la première tranche) pour diriger les travaux qui s'étendent de 1981 à 1999. « Je souhaite que le Louvre devienne le **premier musée du monde**, non seulement par l'ampleur de ses valeurs et de ses collections, mais aussi par la qualité même de sa conception et l'originalité de sa muséographie » écrit-il dans une lettre du 17 septembre 1982 adressée au ministre de la Culture, Jack Lang.

3 Jacques Chirac et le musée du Quai Branly

→ En 1996, au début de son premier mandat, Jacques Chirac prend la décision de créer un **musée consacré aux « chefs-d'œuvre des civilisations oubliées »**. Le projet est à la fois singulier dans sa nature et dans son contexte politique car il existe déjà de nombreux lieux consacrés à cette thématique (tel le Musée Guimet). Enfin, le projet est mis en œuvre pendant une période de cohabitation. Cependant, le gouvernement Jospin ne remet pas le projet en cause mais procède à un rééquilibrage en faveur de la conception scientifique des Arts premiers.

2) L'État face à l'opinion publique de la génération du baby boom.

Vocabulaire

ORTF : Office de radiodiffusion-télévision française. Établissement chargé du service public de l'audiovisuel fondé en 1964 et supprimé en 1974.

SMIG : Salaire minimum interprofessionnel garanti. Salaire horaire minimum en dessous duquel aucun salarié âgé de plus de 18 ans et à temps plein ne doit être payé.

Technocratie : voir p. 164.

DÉROULEMENT DE LA CRISE

Crise étudiante

- **22 mars** L'université Paris X-Nanterre est occupée par des étudiants.
- **3 mai** L'université de la Sorbonne, à Paris, est fermée par la police.
- **6 au 30 mai** À Paris, affrontements presque quotidiens avec la police.

Crise sociale

- **13 au 21 mai** Des mouvements de grève se répandent partout dans le pays.
- **22 mai** 8 millions de grévistes. Le pays est paralysé.
- **27 mai** Accords de Grenelle entre les syndicats, le patronat et le gouvernement.

Crise de régime

- **29 mai** De Gaulle quitte précipitamment la France.
- **30 mai** De Gaulle rentre en France. Il annonce la dissolution de l'Assemblée nationale. Une manifestation en sa faveur réunit un million de personnes à Paris.
- **23 et 30 juin** Victoire du parti gaulliste aux élections législatives.

L'État face à mai 1968

Initié dans un petit nombre d'universités, le mouvement de mai 1968 apparaît rapidement comme une **contestation plus globale de la gouvernance gaullienne** de la V^e République et plus particulièrement de sa mainmise sur les moyens d'information, comme la radio et la télévision. Au-delà des étudiants, ce mouvement fédère aussi tous ceux qui souhaitent voir évoluer une société mise à mal par les bouleversements économiques issus des Trente Glorieuses. L'**ampleur de la révolte** est telle qu'elle pose, un temps, le **problème de la légitimité** d'un **gouvernement** pourtant **démocratiquement choisi** par une majorité d'électeurs.

> Comment l'État prend-il en compte les contestations de l'opinion publique ?



1 Affrontements entre les forces de l'ordre et les étudiants, rue des Écoles (Paris), le 6 mai 1968

2 De Gaulle et mai 1968

Ces propos du général sont rapportés par Alain Peyrefitte, alors ministre de l'Éducation nationale. Écrivain reconnu, il avait été autorisé par le général à prendre en notes toutes les conversations auxquelles il assistait (audiences privées, réunions de travail, conseils des ministres, etc.).

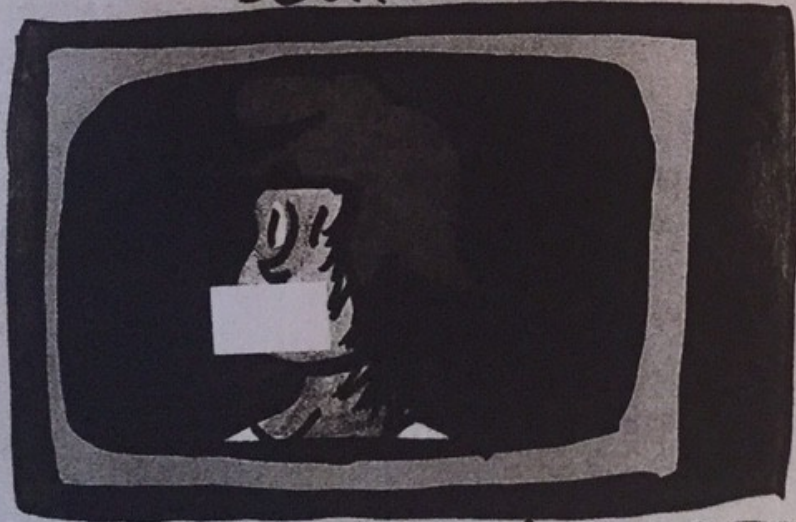
« Ce qui est exceptionnel, c'est surtout que des manifestants dans la rue bombardent des policiers avec des boulons et des pavés et les attaquent au corps à corps avec des manches de pioches. [...] Nous n'avons pas à nous déterminer en fonction des humeurs passagères de ces bandes d'adolescents qui se laissent manipuler par des meneurs. Nous devons nous déterminer en fonction de nos devoirs à l'égard du pays. » [5 mai 1968]

« On ne capitule pas devant l'émeute ! Si nous nous déculotons, il n'y a plus d'État ! Le pouvoir ne recule pas ou il est perdu. » [11 mai 1968]

« Dans l'immédiat, il faut garder le contact, causer, négocier avec ceux qui ont les moyens de négocier. On devra donner des choses. Mais, au-delà, il faut que l'État, et pour commencer moi-même, fasse une opération d'ensemble, une opération nationale. [...] Il faut que le pays nous dise : "Nous vous faisons confiance, à vous tels que vous êtes, pour réformer l'Université [...] pour que le rôle de la jeunesse soit établi et précisé ; pour que l'économie soit infléchie, afin d'améliorer le sort de tous et spécialement des moins favorisés [...]". L'opération qui est à faire, l'opération que je dois faire, c'est un référendum portant sur ces sujets-là ; c'est demander au peuple un mandat pour faire ces choses-là. Si c'est *non*, ma tâche est terminée. » [25 mai 1968]

Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, tome III, Fayard, 2000.

PAS DE RECTANGLE BLANC
POUR UN PEUPLE ADULTE.



INDÉPENDANCE et AUTONOMIE de l'O.R.T.F.

3 « Pas de rectangle blanc pour un peuple adulte », affiche attribuée à Jean Effel, mai 1968

Utilisant le rectangle blanc par lequel l'ORTF marquait les émissions jugées « dangereuses » pour les jeunes, l'affiche dénonce la mainmise de l'État sur l'audiovisuel : depuis 1964, l'ORTF est en effet placée sous le contrôle du ministre de l'Information.

4 Les « accords » de Grenelle

D'abord rejetés par la base, ces accords entrent, de fait, en application dès le mois suivant car ils servent de base aux négociations qui sont conduites dans toutes les branches professionnelles.

Les organisations professionnelles et syndicales [...] se sont réunies sous la présidence du Premier Ministre [...] les 25, 26 et 27 mai 1968.

Taux horaires du SMIG

Le taux horaires du SMIG sera porté à 3 francs au 1^{er} juin 1968. [...]

Salaire du secteur privé

Les salaires réels seront augmentés au 1^{er} juin 1968 de 7 %. [...] Cette augmentation sera portée de 7 à 10 % à compter du 1^{er} octobre 1968.

Réduction de la durée du travail

Le Conseil national du patronat français et les confédérations syndicales ont décidé de conclure un accord-cadre dont le but est de mettre en œuvre une politique de réduction progressive de la durée hebdomadaire du travail en vue d'aboutir à la semaine des 40 heures. [...]

Journées de grève

Les journées d'arrêt de travail seront en principe récupérées. Une avance de 50 % de leur salaire sera versée aux salariés ayant subi une perte de salaire.

5 Une « contestation des modes traditionnels de commandement »

La crise qui secoue la France au mois de mai 1968 met à la fois en cause l'organisation économique d'une société industrielle développée, le système d'éducation dont cette société a hérité, et le régime politique qu'elle s'est laissé imposer. [...] Il y a l'insolence de la technocratie gaulliste, le refus du dialogue et l'utilisation abusive des moyens d'information. Il y a l'augmentation prodigieuse du nombre des étudiants, la crise du système éducatif [...]. Il y a aussi le désir naturel de la jeunesse de rompre avec la banalité de la vie quotidienne et de vivre, à son tour, de grands événements autrement qu'à travers des radotages d'anciens combattants. [...] Il existe cependant un élément commun : la contestation des modes traditionnels de commandement, de gestion et d'administration. Le mouvement de mai est dirigé contre l'absolutisme patronal, contre l'autoritarisme étatique.

Gilles Martinet, *La Conquête des pouvoirs*, Éditions du Seuil, 1968.

Questions

L'expression du mécontentement populaire

1. Doc. 1 et 5 : Quelles sont les causes de la révolte étudiante ? Comment se manifeste-t-elle ?
2. Doc. 3 et 5 : Que dénonce l'affiche ?

L'État face à la crise

3. Doc. 2 : Comment le général de Gaulle analyse-t-il la crise à ses débuts ? Montrez que son attitude évolue tout au long des événements de mai 1968.
4. Doc. 2 et 4 : Quelles sont les solutions trouvées par l'exécutif pour sortir de cette crise ? Comment l'État a-t-il tenu

compte du mécontentement d'une partie de l'opinion publique ?

Vers l'analyse de document du BAC

Capacités et méthodes :

II. 1. Cerner le sens général d'un document et le mettre en relation avec la situation historique étudiée.

Après avoir présenté la nature du document 2, vous montrerez en quoi il est révélateur des difficultés qu'éprouve un État démocratique face à des événements comme ceux de mai 1968.

Leçon 2 : Une gouvernance européenne depuis 1992

| | | | | | |
|--|---|---|---|--|--|
| 1992 Traité de Maastricht (création de l'UE) | 1997 Traité d'Amsterdam (espace Schengen) | 2001 Traité de Nice (Charte des droits fondamentaux) | 2002 Mise en circulation de l'euro | 2004 Élargissement (15 à 25 membres) | 2007 Traité de Lisbonne (réforme de la gouvernance) |
|--|---|---|---|--|--|

I) Le modèle politique de l'U.E...

1) Le traité de Maastricht : la CEE devient Union européenne

• **Une construction par traités.** Après la fin de la guerre froide, les objectifs de coopération économique, fixés par la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA, 1950), et les objectifs de marché commun, établis par la Communauté économique européenne (CEE, 1957), sont dépassés. Le projet d'une coopération militaire, écarté depuis le rejet de la CED en 1954, se pose à nouveau. Les 6 États fondateurs de la CEE ont été rejoints par d'autres États. En 1992, le traité de Maastricht est signé par 12 États. Il renforce l'intégration politique

• **Un traité fondateur.** L'UE s'organise autour des Communautés européennes, qui accélérent leurs liens économiques et politiques, d'une Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) qui ouvre la possibilité d'une défense commune, et d'une coopération policière et judiciaire. Une citoyenneté européenne est créée, les pouvoirs du Parlement européen sont renforcés, et une Union économique et monétaire (UEM) est établie afin de construire une monnaie commune.

2) L'UE : élargir plus et intégrer mieux ?

• Les **élargissements** favorisés par la fin de la guerre froide. En 2004, l'UE accueille 10 nouveaux États situés pour la plupart en Europe de l'Est. Les adhésions de la Roumanie et de la Bulgarie (2007) puis de la Croatie (2013) confortent cette dynamique orientale. En 2013, l'UE regroupe 28 États membres ; plusieurs États sont candidats.

• L'**approfondissement** de l'UE : de nouveaux traités. Le traité d'Amsterdam (1997) organise la mise en place de la monnaie unique (zone euro) et les libres circulations : hommes (**espace Schengen**), marchandises, services et capitaux. Le traité de Nice (2001) adopte la Charte des droits fondamentaux qui témoigne des valeurs du modèle politique européen : la dignité, la liberté, l'égalité et la justice.

• **Des institutions renouvelées en 2007.** Le traité de Lisbonne est adapté à la suite du rejet du traité constitutionnel de 2004. Il modifie les institutions et le fonctionnement de l'UE, et renforce le rôle du Parlement.

3) Comment gouverner l'Union ?

• **L'UE, un espace politique unique au monde.** La **gouvernance** européenne est assurée par des institutions communes dans lesquelles les États restent souverains. Elle défend des valeurs fondamentales comme la paix, la démocratie, la coopération et la solidarité.

• **Les principales institutions de l'UE.** La Commission européenne est garante des intérêts de l'UE, le Conseil de l'UE assure les intérêts des États membres et le Parlement représente les citoyens européens. Des institutions consultatives et de contrôle garantissent le respect des traités. La Banque centrale européenne (BCE), indépendante des États, complète le dispositif en émettant l'euro et en veillant à la stabilité des prix dans l'UE

• **Les modalités de prises de décisions de l'UE.** Elles sont fondées sur le principe du compromis entre ses membres. Les institutions intergouvernementales (où les États sont égaux) et supranationales (où les États, s'ils sont mis en minorité, se voient imposer les décisions) s'équilibrent. Jacques Delors qualifie cette articulation de « fédération d'États-nations ». Les votes se font à la majorité qualifiée* pour les décisions ordinaires et à l'unanimité pour les sujets importants.

CITATION

"In varietate concordia,
Unie dans la diversité."

Telle est la devise dont
s'est dotée l'Union
européenne.

BIOGRAPHIE



Jacques Delors
(né en 1925)

Homme politique
français. Président

de la Commission européenne de 1985 à 1994, il a impulsé des moments clés de l'intégration européenne (Acte unique de 1986 et traité de Maastricht de 1992). Il milite toujours pour une Europe unie au sein du cercle « Notre Europe ».

MOTS CLÉS

Approfondissement : Augmentation du nombre et de l'intensité des politiques communes menées par plusieurs États.

Élargissement : Entrée d'un nouvel État membre dans l'Union européenne. Ce nouvel État peut alors se voir accorder le droit d'adhérer à une ou plusieurs formes d'intégration (économique, douanière, militaire, etc.).

Espace Schengen : Espace de libre circulation des hommes, de sécurité et de justice commune au sein de la quasi-totalité des États de l'UE et des États associés (Islande, Norvège, Suisse). Les frontières intérieures y sont ouvertes, police, justice et douanes y collaborent. La frontière extérieure est commune.

Intégration : Mode de collaboration entre plusieurs États membres de l'UE. Elle peut être économique (euro), douanière (espace Schengen), militaire (Euro-corps), etc.

Gouvernance : Terme utilisé pour qualifier la recherche d'un mode de gestion efficace d'un territoire par plusieurs acteurs, à différentes échelles (mondiale, continentale, nationale, locale).

Euro-scepticisme : Mouvement d'opinion critique vis-à-vis du principe ou du fonctionnement des institutions européennes.

Fédéralisme : Partisan de la formation d'États-Unis d'Europe où le pouvoir des États membres est délégué à un gouvernement européen.

Souverainisme : Partisan du maintien de l'indépendance et des pouvoirs souverains des États membres de l'UE.

| | | | | |
|---|--|--|-------------------------------|--|
| 1995 Règlement du conflit yougoslave sous l'égide de l'OTAN | 2003 Division sur l'intervention en Irak | 2005 Échec du traité constitutionnel | 2007 Traité de Lisbonne | Depuis 2008 Crise de la zone euro (Voir p. 238) |
|---|--|--|-------------------------------|--|

II) ... doit relever de nombreux défis

1) Pour les États : une Union à la carte

• **Des objectifs encore à définir.** Certains pays comme le Royaume-Uni ou certains dirigeants sont partisans d'une « Europe marché », favorisant le libre-échange. D'autres pays comme la France envisagent une « Europe puissance » qu'il faut dès lors doter de pouvoirs politiques et militaires renforcés. La France et l'Allemagne par leur pouvoir d'influence dans l'Union sont le couple moteur de la construction européenne.

• **Trois conceptions en concurrence.** Les partisans du **souverainisme** sont favorables à une confédération qui garantirait au maximum l'indépendance des États membres. À l'inverse, les partisans du **fédéralisme** souhaiteraient créer une Europe organisée en un État supérieur aux États membres. Enfin, la conception des partisans du fonctionnalisme misent sur une coopération économique et plus d'intégration politique.

• **Des divisions politiques européennes à deux échelles.** À l'échelle du continent, certains États refusent d'intégrer l'UE (Suisse, Norvège). À l'échelle de l'UE, des États membres s'exemptent de certaines politiques communes. Le Royaume-Uni décline ainsi l'adhésion à la zone euro et à l'espace Schengen. La mesure d'**opting-out** du traité de Lisbonne permet de se soustraire à certaines règles communautaires. Le contexte de crise financière depuis 2008 a tendance à renforcer les dissensions et les raidissements nationalistes. Dans ce contexte, l'UE glisse du fédéralisme monétaire (euro) au fédéralisme budgétaire (contrôle en amont par la Commission).

2) Quelle adhésion des opinions publiques ?

• **Un déficit d'adhésion des 508 millions de citoyens européens (2013).** Le taux d'abstention et les effets de l'échec du traité constitutionnel de 2004 traduisent la désaffection de l'opinion pour cette échelle de gouvernement

• **Des aspirations déçues.** Bien que le pouvoir du Parlement européen s'accroisse, l'essentiel des décisions reste le fruit d'une démocratie indirecte (Commission, Conseil). L'UE est critiquée car elle semble privilégier depuis 2008 la compétitivité et la rigueur plutôt que de chercher à mettre en place une politique sociale.

• **Mécontentement et courant eurosceptique.** L'**euro-scepticisme** reste fort chez des acteurs différents, à gauche comme à droite. Des partis nationalistes ou régionalistes craignent la perte de l'identité ou de la souveraineté nationale. Des populations reprochent à l'UE d'être abstraite dans leur vie quotidienne.

3) La difficulté à se définir comme puissance

• **La question des limites géographiques.** L'Ukraine ou la Russie ont-elles vocation à intégrer l'UE ? Faut-il faire abstraction de la culture et de la religion dans les critères d'adhésion ? La possible intégration de la Turquie pose à l'opinion publique européenne ces questions. Beaucoup s'interrogent aussi sur les capacités d'intégration de la Turquie à l'UE.

• **La question du consensus politique.** Le nombre croissant d'États membres et la permanence de l'attachement à l'indépendance nationale rendent difficiles les prises de décision à l'unanimité. L'absence de position commune lors du conflit yougoslave (1991-1995) ou de l'intervention en Irak (2003), l'incapacité à se doter d'une armée commune affaiblissent l'UE comme puissance

• **L'UE et l'allié américain.** 22 des 28 États membres de l'UE sont membres de l'OTAN. Dans ses tentatives pour devenir un modèle de multilatéralisme et un pôle de régulation de la mondialisation, l'UE se heurte parfois au poids des États-Unis dans les institutions internationales.

Leçon 3 : Une gouvernance économique mondiale depuis 1975.

1971 Fin de la convertibilité dollar/or
 1973 1^{er} choc pétrolier
 1975 Premier sommet du G6
 1979 2^{ème} choc pétrolier
 1991 Fin de l'URSS et du bloc de l'Ouest qui s'ouvrent au commerce mondial

I) Une nouvelle coopération économique après le 1^{er} choc pétrolier

1) Les mutations de l'économie mondiale

• **La fin du système de Bretton Woods.** En 1971, le président des États-Unis, Richard Nixon, suspend la convertibilité du dollar en or en raison de la diminution du stock d'or de la réserve fédérale américaine. Il décide de faire du dollar une monnaie flottante. L'offre et la demande des monnaies sur le marché mondial déterminent désormais les prix. En 1976, les accords de Kingston officialisent ces décisions.

• **Un ordre économique mondial perturbé.** Les chocs pétroliers de 1973 et 1979 provoquent une hausse importante du prix du pétrole et déstabilisent les pays occidentaux. Ils permettent aux pays exportateurs d'accumuler des ressources financières considérables. Les Nouveaux pays industrialisés asiatiques (Corée du Sud, Taiwan, Singapour, Hong Kong) connaissent une croissance industrielle spectaculaire.

• **De l'internationalisation à la mondialisation.** L'extension du commerce mondial se poursuit sous l'arbitrage du GATT. Les mouvements de capitaux se libéralisent et les firmes transnationales multiplient leurs filiales à l'étranger. La révolution de l'informatique et des télécommunications accroît la circulation de l'information. La multiplication des flux transnationaux (biens, capitaux, informations) remet en cause le contrôle des États sur l'économie.

2) La recherche d'une nouvelle coopération internationale

• **Une coopération entre les pays industrialisés les plus riches.** En 1975, six chefs d'État et de gouvernement des plus grandes puissances industrielles (G6) se réunissent à Rambouillet pour discuter des grandes questions économiques. Ils sont rejoints en 1976 par le Canada (G7). Ils affirment la prééminence des démocraties industrielles face aux pays communistes et aux pays du tiers-monde.

• **Une coopération entre pays du tiers-monde.** Regroupés en un G77, ces pays réclament à l'ONU à partir de 1974 un nouvel ordre économique international. Ils veulent sortir du système économique hérité de la colonisation qui les laisse souvent très dépendants des actions des grandes firmes transnationales, dont certaines sont plus puissantes que les États.

3) Les limites de la coopération économique internationale

• **La remise en cause du rôle de l'État.** Afin d'attirer les capitaux et lutter contre le chômage, le président américain Ronald Reagan (1980-1988) et le Premier ministre britannique Margaret Thatcher (1979-1990) mettent en œuvre une politique **néolibérale** fondée sur la réduction d'impôts et la dérégulation* des échanges.

• **Le recul de l'État dans les pays du tiers-monde.** Ces pays se retrouvent dans l'incapacité de rembourser leurs emprunts et affrontent une forte crise de la dette, comme le Mexique en 1982. En échange de crédits, le FMI leur impose des plans d'ajustement structurel* fondés sur le « consensus de Washington ».

• **Des instances internationales critiquées.** Le G7 est perçu comme un « club de riches », le FMI est accusé d'aggraver la pauvreté dans les pays du tiers-monde par la rigueur de sa politique. Le GATT échoue à empêcher des pratiques protectionnistes comme les quotas d'importation, et ne couvre pas certains secteurs comme l'agriculture et les services.

CITATION

"Dans cette crise actuelle, l'État n'est pas la solution à notre problème ; l'État est le problème."

Ronald Reagan, discours d'investiture, 20 janvier 1981.

BIOGRAPHIE



Ronald Reagan
(1911-2004)
Gouverneur républicain de Californie

(1967-1975), il est élu président des États-Unis en 1980. Alors que les États-Unis sont encore sous le choc de la guerre du Vietnam, Reagan entraîne l'URSS dans une forte augmentation des dépenses militaires. Il accroît le libéralisme économique en favorisant la déréglementation internationale. Lors de son second mandat, il opère un rapprochement avec l'URSS de M. Gorbatchev.

MOTS CLES

Internationalisation : Processus d'accélération des échanges économiques entre plusieurs États.

Mondialisation : Processus d'accélération des échanges entre toutes les parties du monde. Il s'accompagne d'une intégration économique de plus en plus forte à l'échelle de la planète.

Néolibéralisme : Doctrine qui prône le libre jeu des forces économiques tout en limitant l'intervention de l'État en matière économique et sociale.

Système de Bretton Woods : Système monétaire international mis en place en 1944 et fondé sur des parités fixes de monnaie déterminées par rapport au dollar, seule monnaie convertible en or.

1991 Fin de la guerre froide
 1995 Création de l'OMC
 2001 1^{er} Forum social mondial
 2007 Début de la crise financière mondiale
 2008 1^{er} G20 des chefs d'État
 2009 1^{er} sommet des BRIC

II) ... redéfinie ds une nouvelle gouvernance depuis les années 1990.

1) Les années 1990 : une gouvernance économique mondiale sous influence américaine

• **Le triomphe du modèle capitaliste.** En 1991, la guerre froide prend fin avec la dissolution de l'URSS. Les États-Unis deviennent alors le chef d'orchestre majeur de la **gouvernance** économique mondiale. Leur poids dans les organisations internationales leur permet de faire valoir une idéologie libérale.

• **L'extension du libre-échange* à l'échelle mondiale.** Les États-Unis accélèrent la mondialisation en encourageant l'expansion du libéralisme par la création de l'OMC* en 1995, chargée de remplacer le GATT*. Cette organisation fixe les règles qui régissent le commerce international. Elle promeut la réduction des tarifs douaniers, la libéralisation des services et la concurrence agricole. Le FMI* intervient dans de nombreuses crises en imposant ses plans d'ajustement structurel* : Mexique (1982, 1994), Asie (1997), Russie (1998), etc.

• **L'extension du libre-échange à l'échelle régionale.** Des flux commerciaux importants s'effectuent au sein de grandes associations de pays comme le MERCOSUR (1991), l'UE (1992) et l'ALENA (1994). Leurs accords freinent en partie le libre-échange mis en œuvre par l'OMC.

2) Le tournant des années 1990-2000 : nouveaux enjeux, nouveaux acteurs

• **L'apparition de nouveaux enjeux globaux.** Ils nécessitent une réponse concertée à l'échelle mondiale, en particulier dans le domaine environnemental : gestion des ressources naturelles, lutte contre le réchauffement climatique.

• **L'affirmation des acteurs non étatiques.** Les FTN défendent leurs intérêts et leur stratégie mondiale en particulier lors du Forum économique mondial annuel à Davos (Suisse). À leur rencontre, les ONG **altermondialistes** se présentent comme des porte-parole d'une société civile globale, dépassant les intérêts nationaux des États et les intérêts privés des FTN. Certaines se réunissent régulièrement depuis 2001 lors du Forum social mondial pour réclamer la mise en place d'une gouvernance économique mondiale « plus juste ».

• **L'affirmation des pays émergents.** En 2009, Brésil, Russie, Inde et Chine, rejoints en 2011 par l'Afrique du Sud, s'unissent. Ces BRICS réclament une meilleure représentation des **Suds** dans les organisations internationales.

3) À la recherche d'un nouveau modèle de gouvernance depuis les années 2000

• **Le nouveau rôle de l'ONU face aux enjeux globaux.** Depuis le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, l'ONU organise des grandes conférences internationales associant acteurs étatiques et non étatiques. Mais l'échec du sommet de Copenhague de 2009 sur le réchauffement climatique montre la difficulté à parvenir à des accords globaux.

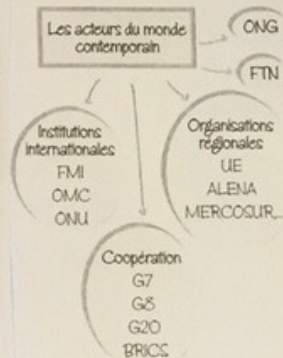
• **Les difficultés des organisations économiques internationales.** L'OMC, dont le mode de décision repose sur le consensus entre ses membres (159 pays en mars 2013), est durablement paralysée. Le FMI fait l'objet de critiques sur son manque de représentativité des pays émergents et les dégâts sociaux causés par ses remèdes économiques. Il évolue à la fin des années 2000 vers une approche moins libérale des remèdes à apporter à la crise économique.

• **Le retour des États à la fin des années 2000.** Le premier sommet du G20 des chefs d'État et de gouvernement se tient en 2008 pour répondre à la crise financière qui a éclaté en 2007. La nouvelle gouvernance souhaite mieux réguler la circulation des capitaux en cherchant à contrôler les **paradis fiscaux**, sans succès majeur.

CITATION

"[Notre époque] exige une nouvelle coopération internationale entre tous, gouvernements, société civile et secteur privé, travaillant ensemble pour le bien collectif."

Ban Ki-Moon, secrétaire général de l'ONU, allocution au forum de Davos, 29 janvier 2009.



MOTS CLES

Altermondialisme : Mouvement politique et économique, organisé à l'échelle mondiale, qui cherche à modifier les règles du commerce mondial.

Paradis fiscaux : États ou villes où les habitants et les entreprises bénéficient d'avantages multiples en matière d'impôts et de finance.

Suds : Nom donné à l'ensemble des pays qui ne sont pas encore considérés comme pleinement industrialisés. Pendant la guerre froide, on parlait de « tiers-monde ».